

Information aux actionnaires de Credit Suisse Index Fund (Lux)

Relèvement du swing factor maximum à 2%

Relèvement de la commission d'émission maximum à 2%

Relèvement de la commission de rachat maximum à 2%

Credit Suisse Index Fund (Lux)

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 124.019

(la «**Société**»)

Conformément au chapitre 8 «Valeur nette d'inventaire» / «Ajustement de la valeur nette d'inventaire (Single Swing Pricing)» du prospectus actuel du fonds, dans le but de protéger les actionnaires existants, et conformément aux conditions énoncées au chapitre 23 «Les compartiments», la valeur nette d'inventaire par catégorie d'actions d'un compartiment pourra être ajustée à la hausse ou à la baisse selon un pourcentage maximal («swing factor») indiqué au chapitre 23 «Les compartiments» en cas d'excédent net de demandes de souscription ou de rachat un jour d'évaluation donné. Dans ce cas, la même valeur nette d'inventaire s'appliquera à tous les investisseurs entrants et sortants le jour d'évaluation considéré.

L'ajustement de la valeur nette d'inventaire vise à couvrir en particulier – mais pas exclusivement – les coûts de transactions, les charges fiscales et les écarts entre les cours acheteurs et vendeurs encourus par le compartiment concerné du fait des souscriptions, rachats, et/ou conversions concernant le compartiment. Les actionnaires existants n'auraient plus à supporter indirectement ces coûts, puisqu'ils sont directement intégrés dans le calcul de la valeur nette d'inventaire et, de ce fait, supportés par les investisseurs entrants et sortants. La valeur nette d'inventaire peut être ajustée chaque jour d'évaluation sur la base des transactions nettes.

Conformément au chapitre 23 «Les compartiments» / «Ajustement de la valeur nette d'inventaire (Single Swing Pricing)» du prospectus actuel de la Société, la valeur nette d'inventaire des actions des catégories «WA», «WAH», «WB», «WBH», «WAX», «WAXH», «WBX» et «WBXH», calculée conformément au chapitre 8 «Valeur nette d'inventaire», sera augmentée de 1% au maximum par action, dans l'éventualité d'un excédent net de demandes de souscription, ou abaissée de 1% au maximum par action, dans l'éventualité d'un excédent net de demandes de rachat, en prenant en compte les demandes reçues le jour d'évaluation concerné.

Dans des circonstances exceptionnelles, la Société pourra, dans l'intérêt des actionnaires, décider de relever le pourcentage d'ajustement maximal (swing factor) indiqué ci-dessus.

Concernant les actions des catégories «A», «B», «DA», «DB», «DAH», «DBH», «IA», «IAH», «IB», «IBH», «QA», «QB», «QAH», «QBH», «QAX», «QAXH», «QBX», «QBXH», «FA», «FB», «FAH» et «FBH», et conformément au chapitre 2 «Credit Suisse Index Fund (Lux) – Récapitulatif des catégories d'actions», une commission d'émission (plafonnée à 1%), et respectivement une commission de rachat (plafonnée à 1%), s'applique à la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions concernée et est créditée au compartiment concerné lors de l'émission, respectivement du rachat, des actions du compartiment.

Cette contribution aux frais couvre les frais usuels de courtage et de bourse ainsi que les taxes occasionnées au compartiment par l'achat, et respectivement la vente, des placements.

Conformément au chapitre 5 «Participation à Credit Suisse Index Fund (Lux)» à la section ii. «Souscription d'actions», respectivement iii. «Rachat d'actions»,

le conseil d'administration de la société de gestion peut relever la commission d'émission, et respectivement la commission de rachat, uniquement en présence de circonstances ou d'événements exceptionnels. Les investisseurs sont expressément rendus attentifs au fait que le montant maximum peut, dans ces cas, être dépassé sur décision du conseil d'administration de la société de gestion.

Les inquiétudes suscitées par l'épidémie de coronavirus («COVID-19») ont incité les gouvernements à prendre des mesures visant à prévenir la propagation du virus, y compris des restrictions applicables aux déplacements et aux transports publics et la fermeture prolongée des lieux de travail. La propagation d'une maladie contagieuse telle que le COVID-19 à l'échelle mondiale a érodé le moral des investisseurs et engendré de la volatilité sur les marchés de capitaux internationaux, affectant les économies régionales ou mondiales, ce qui se traduit par une hausse des coûts de trading pour les compartiments.

Dans le cadre de l'évaluation du contexte de marché actuel en cette période de crise financière, une forte diminution de la liquidité sur certains segments du marché obligataire a été constatée et les spreads de crédit se sont creusés, reflétant un accroissement du risque de crédit global s'étant dernièrement manifesté sur les marchés émergents et au niveau des spreads des emprunts d'État.

Compte tenu de ce qui précède et dans le but de protéger les investisseurs restant au sein du compartiment et de garantir que ceux-ci ne soient pas impactés par les frais de transaction encourus en raison d'une augmentation des volumes des flux des investisseurs,

le conseil d'administration a décidé de relever le swing factor maximal de 1% à 2% pour les actions des catégories «WA», «WAH», «WB», «WBH», «WAX», «WAXH», «WBX» et «WBXH» concernant les compartiments énumérés ci-après.

En outre, nous informons les actionnaires que la décision a été prise également de relever le montant maximum de la commission d'émission, respectivement de la commission de rachat, de 1% à 2%, pour les actions des catégories «A», «B», «DA», «DB», «DAH», «DBH», «IA», «IAH», «IB», «IBH», «QA», «QB», «QAH», «QBH», «QAX», «QAXH», «QBX», «QBXH», «FA», «FB», «FAH» et «FBH» concernant les compartiments énumérés ci-après.

Les actionnaires sont informés que le prospectus de la Société a été mis à jour en conséquence, ce qui s'est traduit par la modification du chapitre 2 «Credit Suisse Index Fund (Lux) – Récapitulatif des catégories d'actions» ainsi que du chapitre 5 «Participation à Credit Suisse Index Fund (Lux)», à la section ii «Souscription d'actions», section iii «Rachat d'actions» et section iv «Conversion d'actions», afin de clarifier le fait que la contribution aux coûts couvre notamment, mais pas exclusivement, les coûts de transaction, les charges fiscales et les spreads d'offre/de demande encourus par le compartiment en raison des souscriptions, rachats et/ou conversions concernant le compartiment.

Finalement, le chapitre 23 «Les compartiments» a été modifié afin d'inclure le nouveau swing factor maximum, qui est passé de 1% à 2%, dans la section «Ajustement de la valeur nette d'inventaire (Single Swing Pricing)» en relation avec le mécanisme de fixation du swing factor.

Ces changements entrent en vigueur avec effet immédiat pour les valeurs nettes d'inventaire calculées au 31 mars 2020.

Les actionnaires ne sont pas tenus de prendre des mesures en rapport avec les modifications décrites ci-dessus.

ISIN	Nom du compartiment et catégorie d'actions
LU1479966837	CSIF (Lux) Bond Corporate EUR - DB EUR
LU1479968452	CSIF (Lux) Bond Corporate EUR - FB EUR
LU2043966121	CSIF (Lux) Bond Corporate EUR - WB EUR
LU1808485848	CSIF (Lux) Bond Corporate Global - DB EUR
LU1808486572	CSIF (Lux) Bond Corporate Global - FB EUR
LU1815004335	CSIF (Lux) Bond Corporate USD - DB USD
LU2060604258	CSIF (Lux) Bond Corporate USD - WBX USD
LU2060604332	CSIF (Lux) Bond Corporate USD - WBXH EUR
LU1928509592	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets Local - DA USD

LU1831055824	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets Local - DB CHF
LU1808484445	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets Local - DB USD
LU1808484957	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets Local - FB USD
LU2049552636	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets Local - QAX USD
LU1884803575	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets Local - QB CHF
LU1808484791	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets Local - QB USD
LU2054449801	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets Local - QBX USD
LU1963848715	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD - DA USD
LU1808485178	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD - DB USD
LU1825533018	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD - DBH EUR
LU1808485509	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD - FB USD
LU2049552719	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD - QAX USD
LU1808485335	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD - QB USD
LU2054449983	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD - QBX USD
LU2076205058	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD - QBXH CHF
LU2076204671	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD - QBXH EUR
LU2043966717	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD - WB EUR
LU2043972525	CSIF (Lux) Bond Government Emerging Markets USD - WBH EUR

Luxembourg, le 31 mars 2020

Le conseil d'administration